

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 129 (2003)
Heft: 04: Tours & concours

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

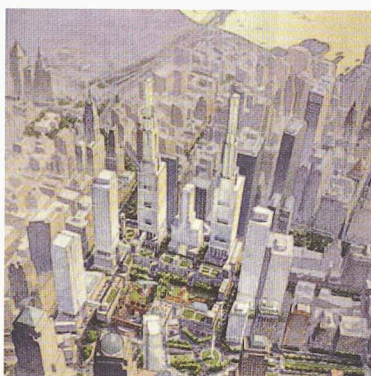
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tremblement de tours

CONCOURS



1



2

Dans le débat sur la reconstruction de « Ground zero », on peut retenir trois hypothèses : celle de la sanctuarisation du site, qui aurait sans doute impliqué que l'on ne procédât pas immédiatement à l'évacuation totale des débris ; celle d'un mémorial immatériel qui aurait mis en scène le vide résultant de la destruction ; celle enfin de l'oubli de la catastrophe, par l'invention d'une forme urbaine sans référence à celle des *Twin Towers*. La réflexion critique sur la pertinence de la tour comme forme d'habitat humain, qui pouvait apparaître comme la réponse conséquente à une forme d'attaque proprement inouïe, a pourtant été rapidement évacuée. L'éternelle course au record de hauteur, qui caractérise depuis des décennies la production de ce type architectural, demeure la préoccupation principale. Le souvenir de la forme parallépipédique des *Twin Towers* semble néanmoins faire l'effet d'un tabou, entraînant les projecteurs à proposer des variations géométriques sur le thème du tremblement biaisé, comme si les futures cibles potentielles cherchaient par avance à esquiver les divers projectiles qui pourraient leur être décochés. S'y ajoute une intention obscène, commune à la plupart des projets, celle d'offrir par anticipation à la prédation photographique un choix de cartes postales sur fond de ciel azuré, quand ce n'est pas une référence « porno-soft » au film « La planète des singes ».

Des sept projets présentés ici, deux ont été retenus par la *Lower Manhattan Development Corporation* : ceux des équipes de THINK Design et du studio Daniel Liebeskind.

3

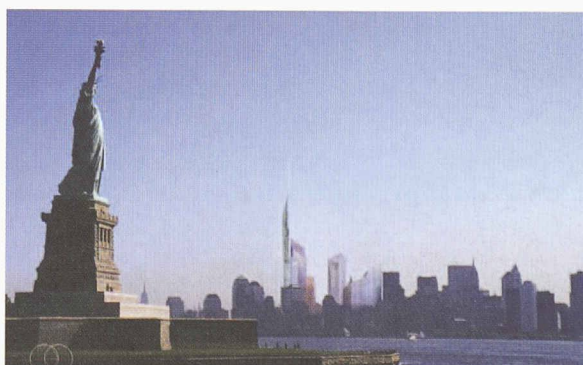
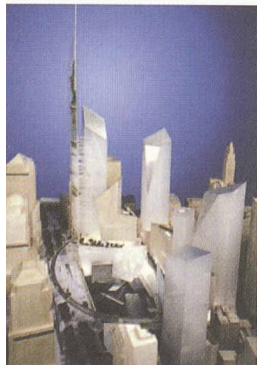


Fig. 1 : Projet de Richard Meier & Partners Architects, Eisenman Architects, Gwathmey, Siegel & Associates, Steven Holl Architects

Fig. 2 : Projet de Peterson / Littenberg Architecture and Urban Design

Fig. 3 : Projet du Studio Daniel Liebeskind - premier projet retenu (avec la contribution involontaire de Charlton Heston)

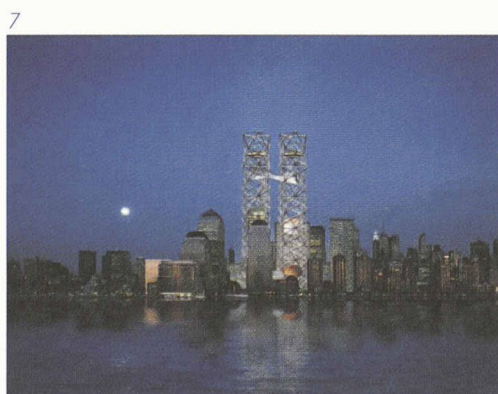
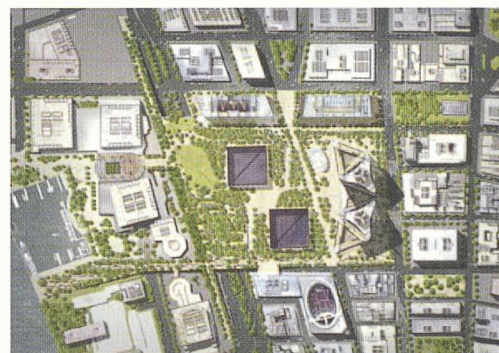
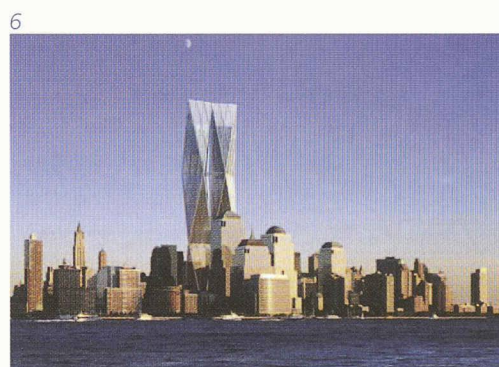
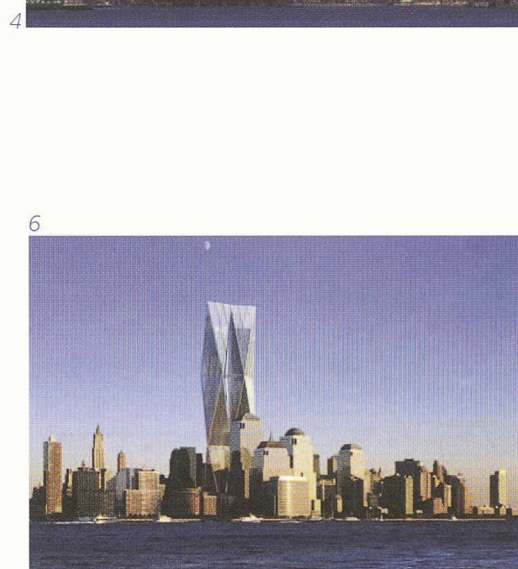
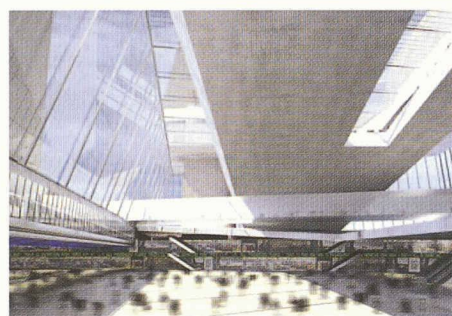
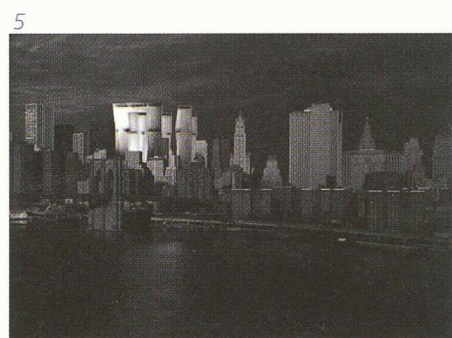
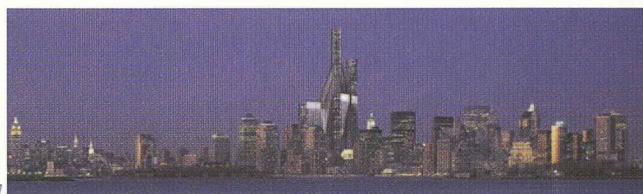
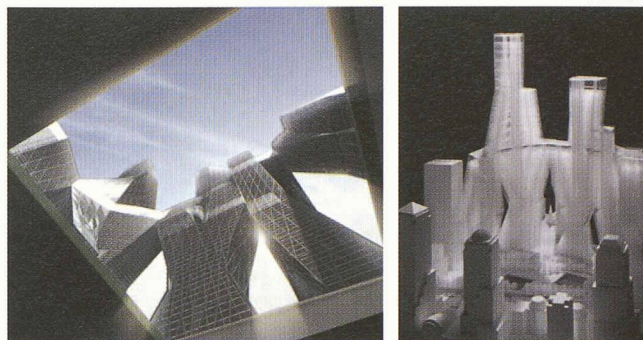
Fig. 4 : Projet de United Architects

Fig. 5 : Projet de SOM, SANAA, Michael Maltzan Architecture, Field Operations, Tom Leader Studio, Inigo Manglano-Ovalle, Rita McBride, Jessica Stockholder, Elyn Zimmerman

Fig. 6 : Projet de Foster and Partners

Fig. 7 : Projet de THINK Design (Shigeru Ban, Frederic Schwartz, Ken Smith, Rafael Viñoly) - deuxième projet retenu

(Documents LMDC © DR)



Nouvel EMS de la fondation Donatella Mauri (Romanel)

Après l'étude de plusieurs formules de transformation de l'établissement médico-social de La Naz sis au Mont-sur-Lausanne et abritant actuellement la Fondation Donatella Mauri, aucune réponse satisfaisante n'a pu être apportée aux problèmes posés par sa réactualisation.

La décision de créer un nouvel établissement en remplacement de celui exploité au Mont-sur-Lausanne étant prise, un concours a été lancé pour la création du nouvel EMS de la Fondation Donatella Mauri au lieu-dit Dessous-la-Vaux sur la commune de Romanel-sur-Lausanne et l'abandon de l'EMS de La Naz. Ce transfert, ainsi que l'augmentation de la capacité du nombre de lits (La Naz = 24 lits et 10 places UAT, Romanel-sur-Lausanne = 56 lits et 14 places UAT) s'inscrit dans la planification des besoins en lits d'hébergement médico-sociaux développée par le réseau de soins ARCOS et le Département de la santé publique. Ce nouvel établissement médico-social sera une institution pour la psycho-gériatrie.

Dans le périmètre imparti et dans le cadre des données urbanistiques du lieu, le concours d'architecture fixait plusieurs objectifs, en particulier:

- l'aménagement et la création de locaux d'hébergement (chambres à un lit) et d'espaces semi-privatifs, d'espaces collectifs, de locaux professionnels propres au nouvel EMS, ainsi que l'aménagement d'un jardin protégé sur le secteur à bâtir pour un EMS;
- l'aménagement d'un secteur d'accueil public pour utilisateurs mixtes (usage de l'EMS et usage communal) - outre le parking, il s'agissait pour les concurrents d'enrichir la notion même d'accueil public par des propositions personnelles;
- l'aménagement d'un espace piétonnier et paysager pour l'accès aux différents secteurs de développement de la zone d'utilité publique de « Dessous-la-Vaux », situé entre le secteur dévolu à l'EMS et le secteur d'accueil;
- une réflexion générale portant sur le contexte social dans ce type d'institution, en référence notamment au « style de La Naz » qui se réclame de valeurs d'échange, de valorisation humaine, de dynamique socio-culturelle, d'intégration à une vie sociale et d'accompagnement personnalisé.

Le jury professionnel était composé de Mme et MM. Christine Thibaud-Zingg, Frédéric Baldy-Moulinier, Jean-Lou Rivier, Pascal Tanari, Jean-Daniel Urech et Luis Marcos.

Palmarès

1^{er} rang, 1^{er} prix Fr. 30 000.-
Frei & Rezakhanlou architectes EPFL SIA, Lausanne et Genève

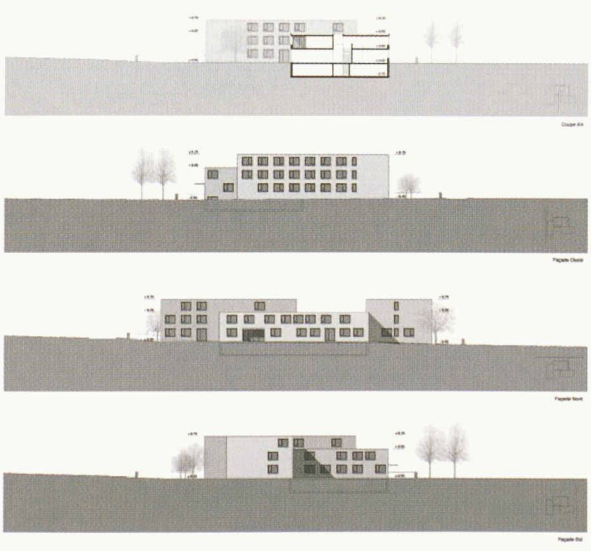
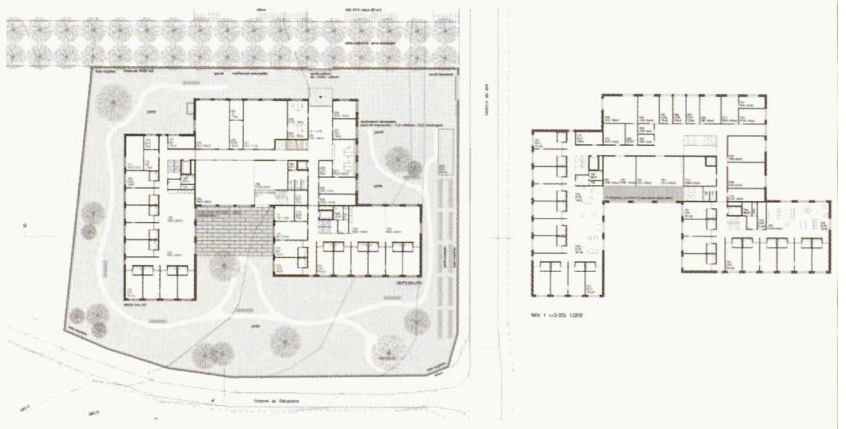
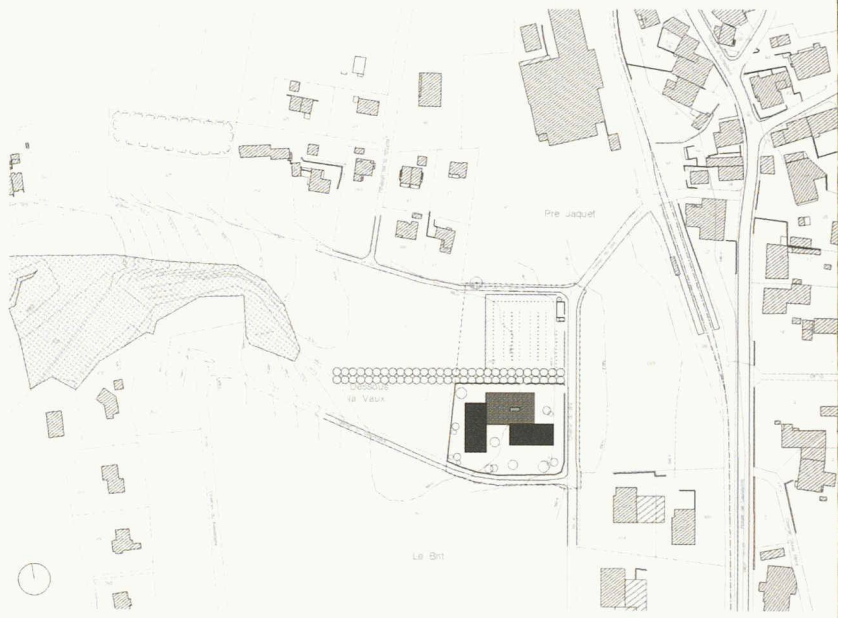
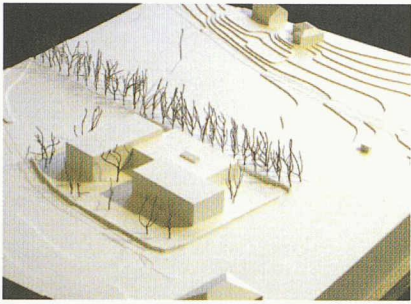
2^e rang, 2^e prix Fr. 25 000.-
Atelier JV, Javet & Valazza arch. EPFL, Lausanne

3^e rang, 3^e prix Fr. 15 000.-
BMV Architectes EPFL Associés, Genève

4^e rang, 4^e prix Fr. 12 000.-
GMNS Architectes, Genève

5^e rang, 5^e prix Fr. 10 000.-
Frund Gallina Rey Architectes SA, Neuchâtel

6^e rang, 7^e prix Fr. 8 000.-
Atelier d'architecture Manini Pietrini Sàrl, Neuchâtel



1^{er} rang, 1^{er} prix

Fr. 30 000.-

Frei & Rezakhanlou architectes EPFL SIA, Lausanne et Genève

Le projet s'inscrit dans le plan d'ensemble d'urbanisme reprenant l'allée végétale en répartissant clairement deux espaces, l'un au Nord servant d'accueil et de parking, l'autre au Sud : grand jardin défini par une clôture végétale à l'intérieur duquel est implanté le bâtiment.

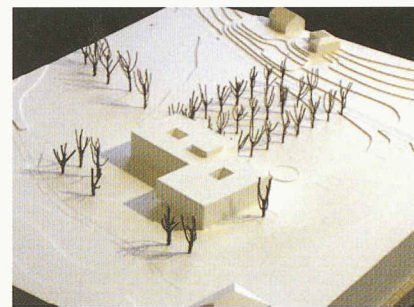
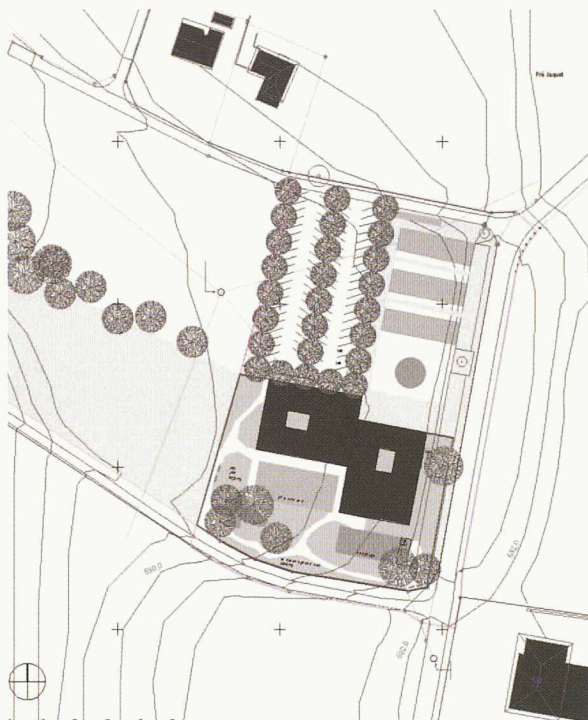
La composition volumétrique de ce dernier, formée de trois corps décalés les uns vis-à-vis des autres, détermine des espaces extérieurs riches et variés, qui trouvent dans leurs dimensions et leurs emplacements une définition judicieuse, notamment dans l'organisation du jardin et dans la définition des accès piétons et de services liés respectivement à l'allée végétale et au chemin du Brit. Le projet est facilement adaptable aux conditions urbanistiques du cahier des charges.

Le projet tient singulièrement compte de l'esprit de La Naz décrit dans le cahier des charges.

Le corps central sur deux niveaux contient les espaces communautaires, autour duquel se placent les deux corps d'hébergement de trois niveaux. Ce dispositif permet une diversité dans le mode de vie et d'organisation des unités, tantôt familial, tantôt communautaire.

La disposition des chambres autour d'espaces collectifs particulièrement bien définis accentue le caractère domestique du projet et offre aux résidents un cadre de vie idéalement adapté à leur condition. La présence de chambres au rez-de-chaussée correspond à l'utilisation générale du bâtiment et au traitement proposé du jardin, tout comme celle d'une loggia en relation directe avec la terrasse protégée du rez-de-chaussée apporte une connotation très appréciée, une valeur d'usage accrue et une échelle adéquate.

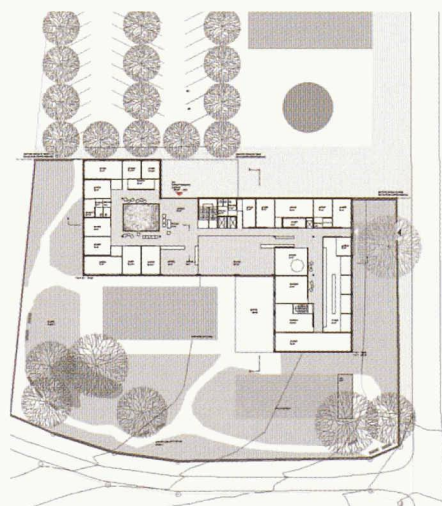
L'analyse financière et environnementale confirme la consistance et la rationalité de ce projet. Le jury a particulièrement apprécié la très bonne cohérence entre les intentions et les solutions proposées. En général, le concurrent a saisi avec grande sensibilité la nature des relations humaines propres à l'EMS La Naz, qu'il a su traduire en espaces.



2^e rang, 2^e prix

Fr. 25 000.-

Atelier JV, Javet & Valazza arch. EPFL, Lausanne

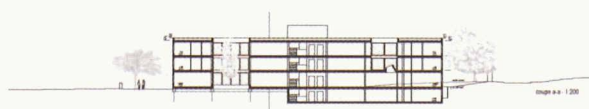
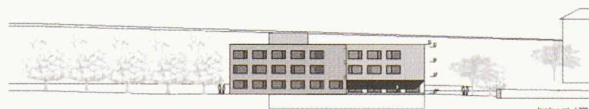
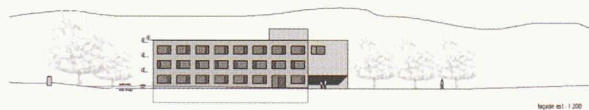


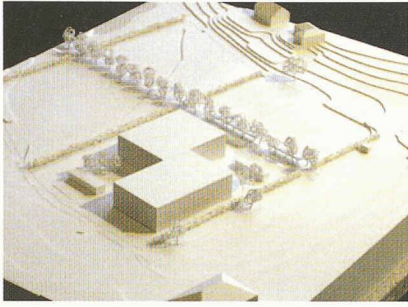
La volumétrie du projet articule les différents espaces extérieurs. Au nord, le parking arborisé prolonge un des deux corps de bâtiment et définit avec le chemin du Brit une grande esplanade publique qui accentue la relation de l'EMS avec le centre du village. Au sud, se développe un vaste jardin à l'usage des résidents.

Le projet propose un type d'espaces communautaires introvertis par opposition à une série de chambres qui s'ouvrent vers le paysage. Au rez-de-chaussée prennent place les activités communes disposées de façon à garantir la relation vers le jardin. Aux deux étages supérieurs, la caractéristique du projet consiste à proposer, dans les unités de vie, des espaces communautaires introvertis articulés autour de deux patios apportant lumière et nature. L'organisation du plan révèle une continuité spatiale des espaces de distribution en évitant la mise en place de couloirs. L'emplacement des escaliers favorise le développement d'une vie communautaire.

Le concurrent propose une réflexion précise sur les possibilités de flexibilité des chambres notamment dans la disposition du hall d'accès, permettant aisément la transformation d'une chambre individuelle en petit appartement.

De manière générale, l'analyse économique et écologique du projet a révélé une bonne cohérence de l'ensemble et se situe dans la moyenne inférieure des coûts.





3^e rang, 3^e prix

Fr. 15 000.-

BMV Architectes EPFL Associés, Genève

L'ensemble du territoire est structuré par un réseau composé de chemins piétonniers, d'une allée d'arbres longée par un canal amenant vers la forêt.

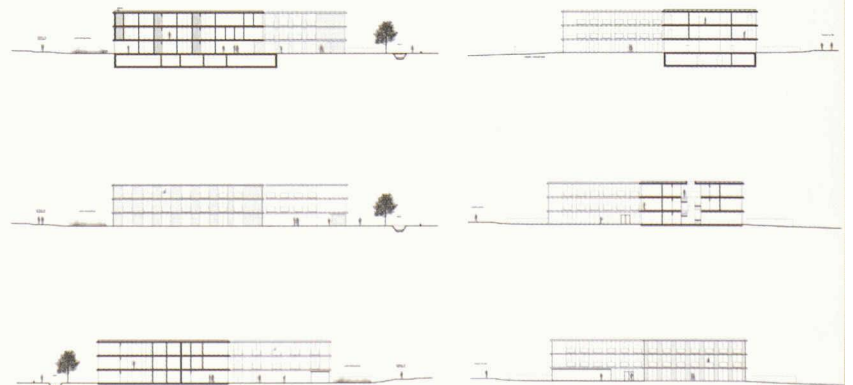
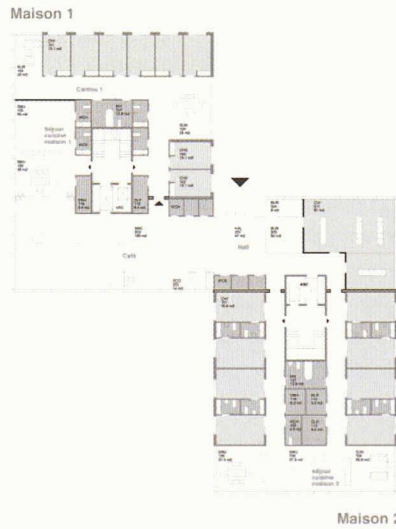
L'organisation volumétrique du bâtiment en forme de baïonnette définit une esplanade d'entrée au Nord en connexion avec le parking et au Sud le jardin privé de l'EMS. Ce parti d'implantation, s'il présente l'intérêt de distinguer l'espace public de l'espace privé, est néanmoins consommateur d'une grande surface de terrain.

Le projet, en distinguant les deux maisonnées, a tenté de se rapprocher de l'esprit de La Naz sans toutefois y parvenir de façon satisfaisante, notamment dans la manière par trop schématique de traiter le développement des espaces intérieurs et le corps de liaison.

Le dédoublement des circulations permettant une bonne déambulation est apprécié; cependant les circulations verticales trouvent une réponse trop fonctionnelle et insuffisamment orientée vers la vie collective.

L'analyse économique a révélé un coût supérieur aux autres projets évalués.

Le jury a pris note des propositions de distinction des espaces d'hébergement par la création de « cantou » (modèle d'hébergement médico-social se rapprochant de l'appartement).



Extension de l'EMS de l'Orme (Lausanne)

CONCOURS

La Fondation de l'Orme a organisé, avec la participation du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud, en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture ayant pour objet l'agrandissement de l'établissement médico-social qu'elle exploite à Lausanne dans le quartier dit de l'Ancien-Stand (quartier de la Pontaise). A ce concours s'est associée la Ville de Lausanne pour la création d'un centre d'accueil et de vacances et le réaménagement du préau de l'école du Vieux-Moulin.

La Fondation de l'Orme a réalisé et inauguré en 1997 le bâtiment dans lequel elle gère l'EMS de l'Orme. Sa capacité actuelle de 56 lits devrait être augmentée à 84 lits au maximum. Pour ce faire, la Ville de Lausanne s'est déclarée disposée à lui octroyer un droit de superficie pour la réalisation du bâtiment E prévu dans le plan partiel d'affectation de « l'Ancien-Stand », avalisé en 2000.

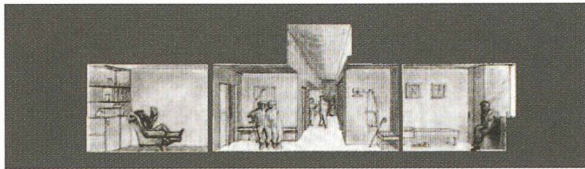
Le Service de la jeunesse et des loisirs, qui dispose à proximité des infrastructures d'accueil de l'Ancien-Stand, a souhaité profiter de cette extension de l'EMS pour développer un petit centre d'accueil et de vacances pour des écoliers de quatre ans et demi à onze ans, qui tire également parti de la capacité de l'EMS à assurer la préparation de repas.

Le programme à construire pour l'extension de l'EMS comprenait l'aménagement et la création de locaux d'hébergement, en particulier de chambres à un lit, de locaux communs, de locaux de service, de locaux techniques et de locaux divers, avec une zone extérieure de promenade et jardin. Pour le centre d'accueil scolaire, il s'agissait d'aménager des locaux communs et de service pour l'accueil des enfants, avec une zone extérieure de jeux. Par ailleurs, le concours incluait le réaménagement de la zone de récréation de l'école du Vieux-Moulin, en y incorporant une place de jeux pour le centre d'accueil et de vacances. L'organisateur du concours souhaitait enfin que les propositions développent les possibilités de contacts entre les résidents âgés et les enfants du centre d'accueil.

Les membres professionnels du jury étaient MM. Alain Gonthier, Nicolas Joye, Albert Modoux, Thomas Urfer et François de Wolff.

Palmarès

1 ^{er} rang, 1 ^{ère} mention	Fr. 16 000.-
<i>Tribu Architecture Sàrl, Lausanne</i>	
2 ^e rang, 1 ^{er} prix	Fr. 30 000.-
<i>Atelier d'architectes Fournier-Maccagnan, Bex</i>	
3 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 20 000.-
<i>Bureau d'architecture Pascal Grand, Lausanne</i>	
4 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 12 000.-
<i>MPH l'atelier d'architecture, Hunger Monnerat Petitpierre Lausanne</i>	
5 ^e rang, 2 ^e mention	Fr. 4 000.-
<i>PLAREL SA, Lausanne</i>	
6 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 10 000.-
<i>Jacqueline Pittet & Blaise Tardin, Lausanne</i>	
7 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 8 000.-
<i>Jacques Gross architecte, Lausanne</i>	



1^{er} rang, 1^{ère} mention

Fr. 16 000.-

Tribu Architecture Sàrl, Lausanne

L'implantation sur un socle du bâtiment abritant l'EMS et le centre d'accueil est judicieuse. Elle l'insère précisément, tirant parti des avantages de la topographie, et respecte les périmètres prescrits, à l'exception d'un empiètement mineur du socle. L'ensemble projeté est bordé par deux parcours piétonniers reliant l'avenue du Vieux-Moulin au parc des Plaines-du-Loup, dont les dimensionnements et escaliers pourraient être améliorés. L'EMS est desservi par deux entrées situées au niveau du parc et une entrée de service au niveau de l'avenue du Vieux-Moulin, toutes accessibles par ambulance.

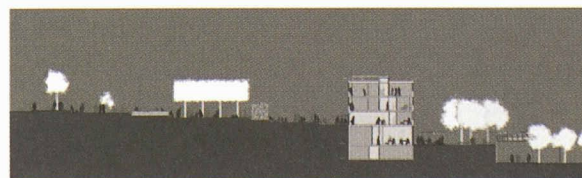
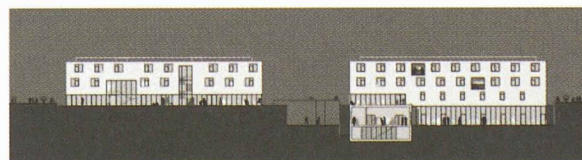
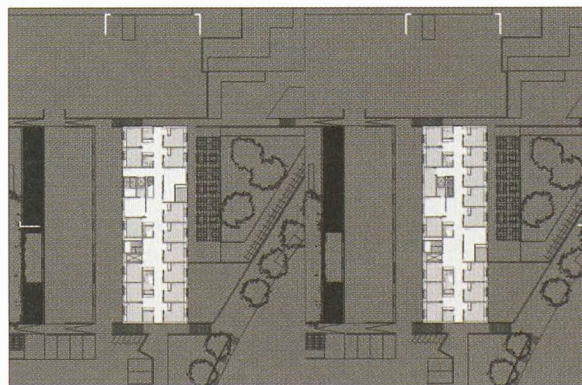
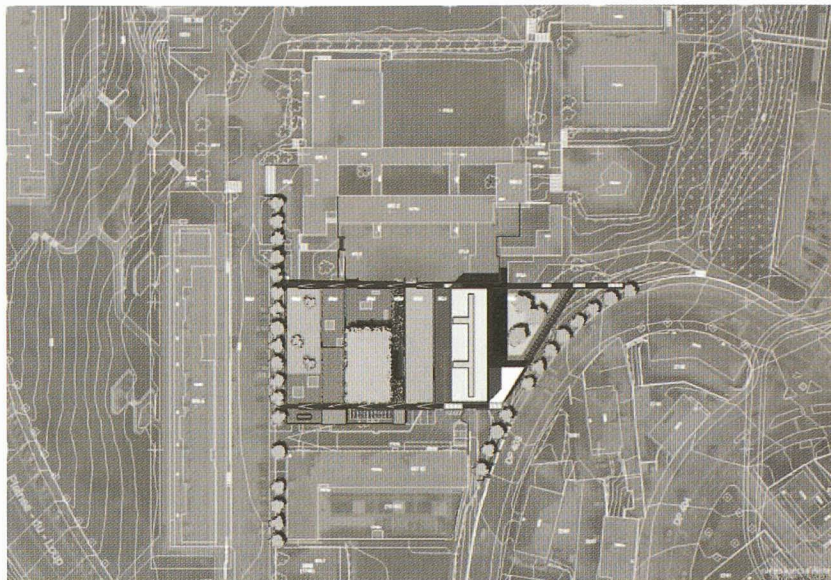
Du parc à l'avenue se déroulent une succession d'espaces ludiques, de jeux et de détente encadrés de végétation reposant sur des sols différenciés adaptés à leurs destinations. A l'Est, en continuité du socle, se développe le grand jardin des pensionnaires reposant sur un promontoire au-dessus de l'avenue. Par sa disposition et la proposition des installations, il atténue favorablement les nuisances du trafic pour le jardin et la façade située en retrait. Par leur diversité et leur variété d'échelle, les espaces extérieurs sont, dans leur ensemble, remarquables.

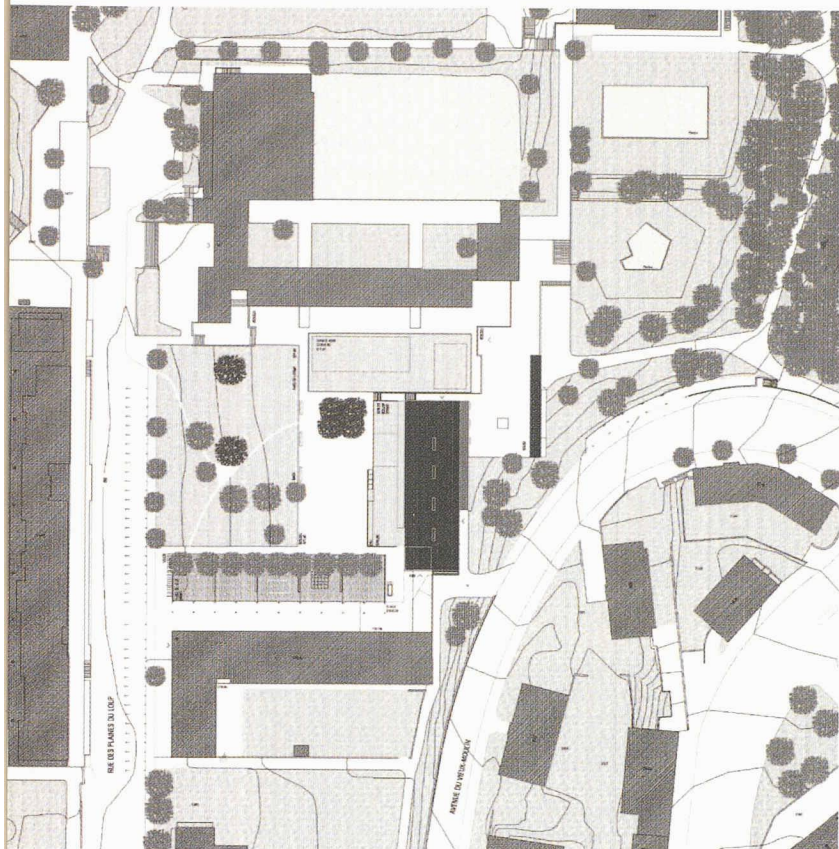
La répartition des fonctions place le centre d'accueil au niveau du parc et du préau de l'école, alors que l'EMS est réparti sur les deux niveaux supérieurs et les deux niveaux inférieurs. Ce faisant, le centre d'accueil propose une terrasse à l'Est, en contact visuel direct avec le jardin protégé et avec les résidents de l'EMS.

Le jury estime que les relations du centre d'accueil avec l'école et les aménagements extérieurs sont excellents. Les fonctions sont correctement distribuées et profitent de quatre orientations. La proximité des entrées des deux familles de l'EMS et celle du centre d'accueil nécessitent toutefois un approfondissement du projet.

En se concentrant sur les difficultés principales, ce projet laisse quelque peu à désirer si l'on considère le dessin des façades et l'absence d'informations relatives à l'économie et au développement durable. Le cube et les surfaces brutes de planchers sont situés dans la moyenne des projets. Le coût estimé par lit est le plus favorable.

Le jury relève que l'auteur a profondément réfléchi aux buts et besoins fixés dans ce site, malgré une opacité graphique ne favorisant pas la lecture de son rendu. Ce projet apporte, à ses yeux, une réponse adéquate de grande qualité au problème posé.





2^e rang, 1^{er} prix

Fr. 30 000.-

Atelier d'architectes Fournier-Maccagnan, Bex

L'auteur dessine un parallélépipède de trois niveaux posé sur un socle bien défini, selon une implantation très précise et simple. Ce projet se signale par une excellente occupation de l'espace. Une structure légère ouverte, servant d'abri pour les écoliers, marque la fin du socle, à l'Est, vers la ville. Le cheminement piétonnier public traverse la parcelle, au nord et au sud du bâtiment projeté. On accède à l'entrée de l'EMS par une rampe d'escaliers majestueuse, d'une part, de plein pied depuis l'EMS existant, d'autre part. L'entrée au centre d'accueil se fait depuis le nord ou depuis l'Est. Les ambulances accèdent par le parc vers l'entrée principale. Les aménagements extérieurs sont simples et clairement définis. Distribués sur différents niveaux, ils se distinguent par des surfaces vertes et minérales organisées selon des séquences diverses et intéressantes.

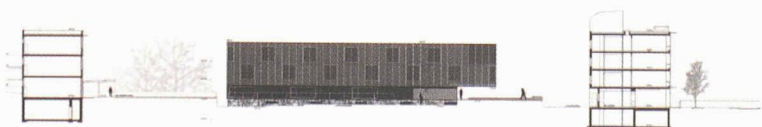
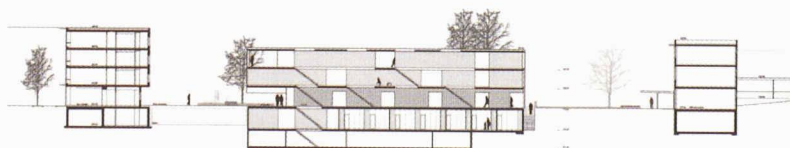
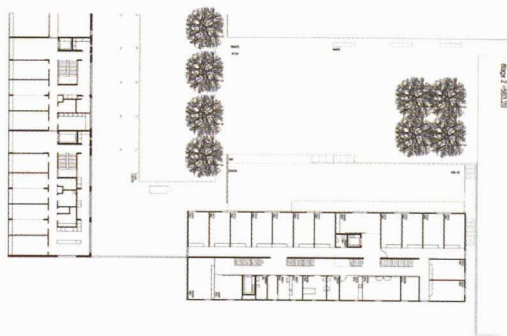
L'EMS est réparti sur les trois niveaux supérieurs alors que le centre d'accueil se trouve dans le socle, percé d'ouvertures habilement aménagées. Au sous-sol se trouvent les locaux techniques et les vestiaires. Ces espaces sont reliés entre eux par des sas enfermant escaliers de services et ascenseurs.

Le centre d'accueil est bien organisé grâce à une astuce : une « vitrine-bow-window » dans le socle permet de gérer toutes les surfaces nécessaires sur un seul niveau.

La zone d'accueil de l'EMS propose des animations - boutique et cafétéria - dès l'entrée. Elle dirige de grands espaces orientés sur la tranquillité du parc et du jardin clos et distribue d'autres locaux, plus petits et plus fermés, à l'est face à la cascade d'escaliers. Les étages des chambres sont bien ordonnés avec des espaces riches et différenciés. Ils s'articulent autour d'une cage d'escalier ouverte, séparant deux couloirs distincts par un mur porteur et séduisent par leur disposition et leurs ouvertures originales.

Ce projet offre le plus petit volume et le meilleur ratio de surface de plancher brute par rapport au programme des locaux. L'analyse économique le place parmi les projets les moins onéreux.

Le jury relève les qualités du projet constituées essentiellement par la précision de l'implantation, les jardins aux affectations variées, la richesse du volume bâti liée à son expression architecturale.



3^e rang, 2^e prix

Fr. 20 000.-

Bureau d'architecture Pascal Grand, Lausanne

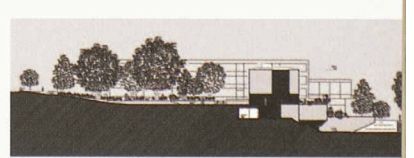
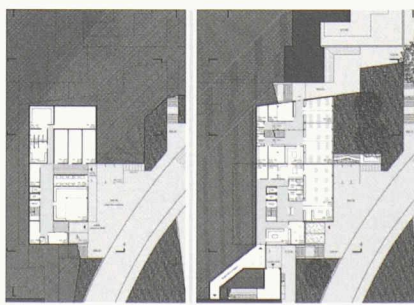
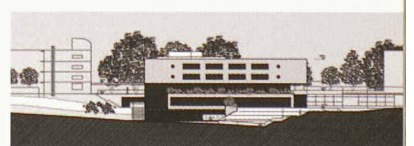
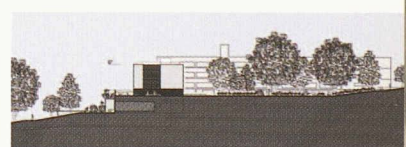
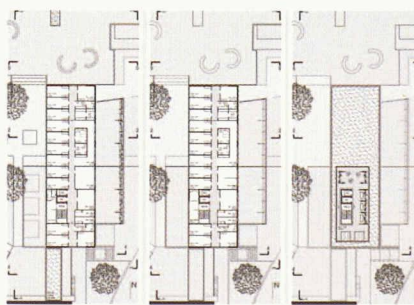
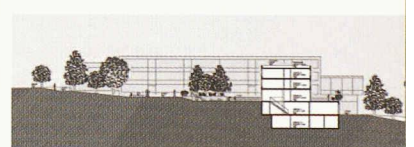
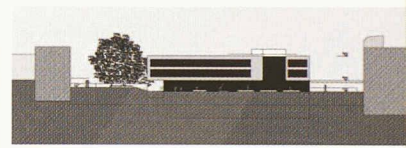
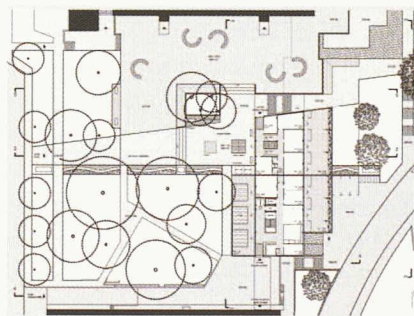
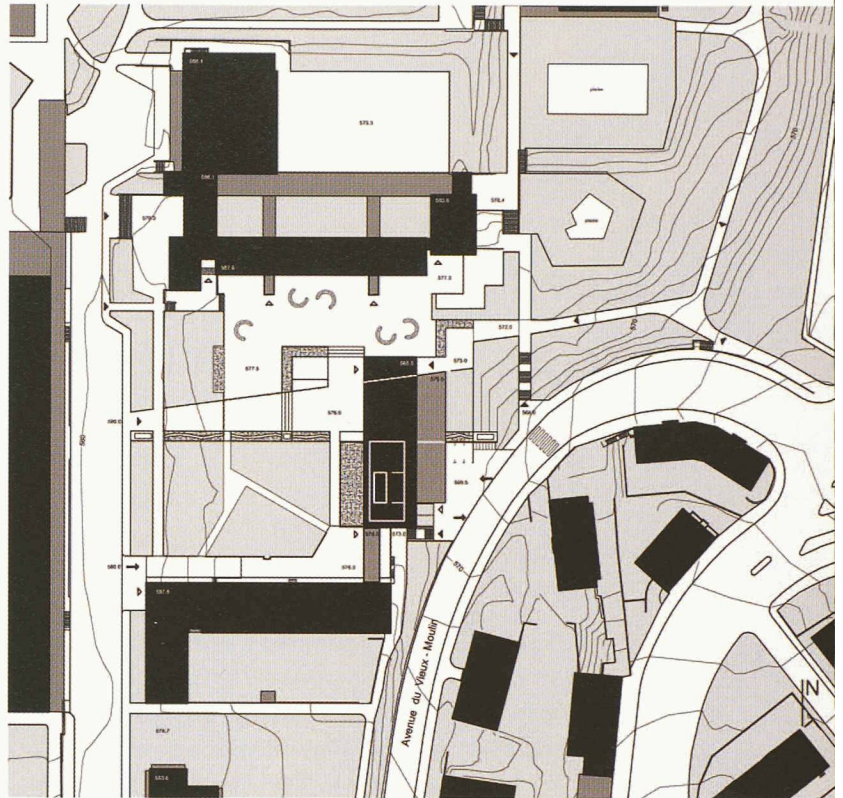
Compte tenu de la difficulté présentée par le terrain en double pente sur le site, le projet articule harmonieusement les volumes construits en tirant profit de cette situation de manière sensible et logique pour l'organisation des fonctions. Il en découle un ensemble de volumes articulés qui rendent la composition légère. Le corps principal forme un bâtiment de deux niveaux situé sur un étage intermédiaire transparent, qui forme le lien avec les volumes différenciés du socle. La rationalité de l'organisation et la recherche d'harmonisation des volumes construits s'opposent toutefois à la qualité architecturale qui, ne se limitant pas à exprimer le contenu, se perd dans des recherches d'images souvent dénuées de correspondance avec le plan.

Le centre d'accueil occupe à peu près la moitié de la surface construite de deux niveaux. Il est accessible depuis le nord au niveau du parc. La distribution des fonctions est aisée et généreuse et profite de la situation topographique en proposant des aires extérieures accessibles à niveau depuis chacun des étages.

Organisés de manière analogue, les locaux communs de l'EMS occupent l'autre moitié des deux niveaux, ce qui permet une exploitation rationnelle, notamment de la distribution des repas et de la cuisine. A l'entrée de l'EMS, au niveau du parc, se trouvent intelligemment regroupés des secteurs pouvant contribuer à l'animation. Ils permettent un accès protégé vers l'extérieur sur les deux côtés du rez. Alors que les fonctions communes sont disposées de manière judicieuse, la qualité de leurs espaces intérieurs reste assez schématique : la lumière naturelle n'est pas prise en considération notamment sur les deux niveaux du centre d'accueil.

La générosité des fonctions communes et l'articulation différenciée des volumes mène obligatoirement à une solution peu économique, tant par la dimension que par le rapport entre le développement de façade et le cube et celui entre la surface utile et la surface brute de plancher. L'analyse économique le situe parmi les projets dont les coûts sont les plus élevés.

Le traitement des aménagements extérieurs est riche et diversifié et s'insère bien dans le concept global. Malgré toutes ses qualités fonctionnelles et l'intelligence de la stratégie d'aménagement, le projet s'avère moins abouti au niveau architectural et dans les espaces intérieurs.



Nouvelle **salle de sport** pour le gymnase de Beaulieu (Lausanne)

CONCOURS

Organisé par le Département des infrastructures de l'Etat de Vaud, le concours de projets pour la nouvelle salle de sport du gymnase de Beaulieu est lancé en janvier, remis fin avril et jugé à la mi-juin 2002. De procédure ouverte, le concours enregistre 61 inscriptions et reçoit 48 projets.

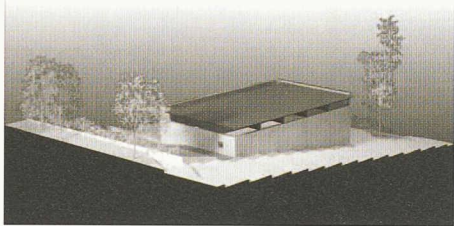
L'ancienne école de commerce de Lausanne est équipée de deux salles de gymnastique datant de 1952 qui ne répondent plus aux besoins actuels. La plus petite, à l'Ouest, prévue à l'époque pour l'exercice physique des filles, sera détruite et remplacée par une nouvelle salle aux dimensions standard... Faut-il comprendre que les filles à l'époque, certes moins nombreuses à faire des études, pratiquaient le sport en modèle réduit? Ce nouvel équipement, qui devrait rétablir l'égalité, fait l'objet du présent concours, tandis que la grande salle sera rénovée hors concours d'architecture. Enfin, la participation d'un ingénieur civil au sein des équipes concurrentes était explicitement demandée.

Le jury, présidé par M. Alexandre Antipas, était composé des membres professionnels suivants:

Mme Doris Waelchli et M. Bernard Bolli, Marco Ceccaroli et Rodolphe Weibel.

Palmarès

1 ^{er} rang, mention	Fr. 12 000.-
<i>Atelier du Maupas, Lausanne et Bureau d'architecture Jean-Marc Bovet, Fribourg</i>	
2 ^e rang, 1 ^{er} prix	Fr. 28 000.-
<i>Jacqueline Pittet & Blaise Tardin, Lausanne</i>	
3 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 12 000.-
<i>Urfer Architectes, Fribourg</i>	
4 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 10 000.-
<i>Devanthery & Lamunière, Carouge</i>	



1^{er} rang, mention

Fr. 12 000.-

Atelier du Maupas, Lausanne et

Bureau d'architecture Jean-Marc Bovet, Fribourg

Ingénieur civil: J. Dorthe, Gex & Dorthe Ingénieurs

Consultants Sàrl, Bulle

Le projet sort délibérément du périmètre d'implantation en séparant le programme en deux corps de bâtiment, la salle de gymnastique le long de la rue et le corps de service dans la pente en bordure du terrain de sport extérieur. Cela permet de régler les accès menant à la nouvelle construction, mais également au terrain de sport et à la salle de gymnastique existante, tout en gérant le complexe sportif de manière globale. Ce dispositif requalifie un nouvel ensemble de qualité, il en résulte cependant de longs cheminements pour l'accès à la nouvelle salle.

Les utilisateurs apprécient particulièrement que l'entrée se trouve au niveau du terrain de sport, permettant ainsi un contrôle aisé des différents accès.

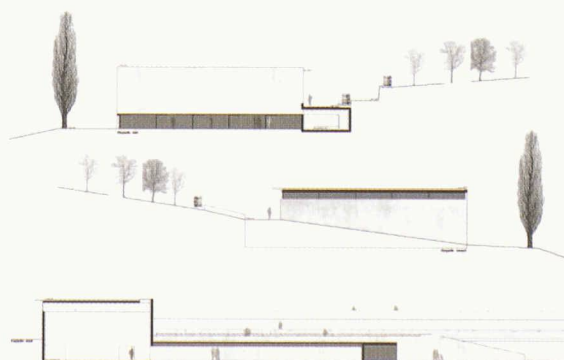
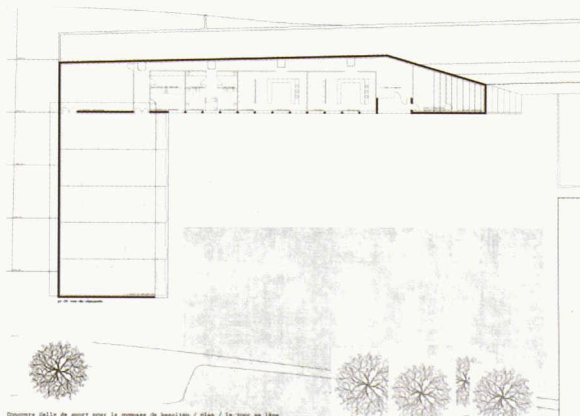
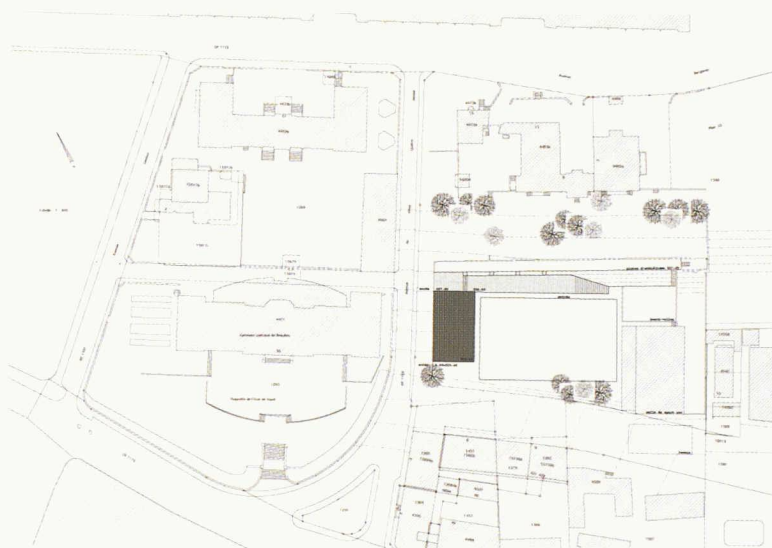
La disposition en forme de L permet d'aligner tous les espaces du programme sur un seul niveau et de manière très simple. Le couloir d'accès est ponctué de puits de lumière zénithale. La position des locaux des maîtres et des moniteurs par rapport au bloc des toilettes et à la façade n'est toutefois pas judicieuse.

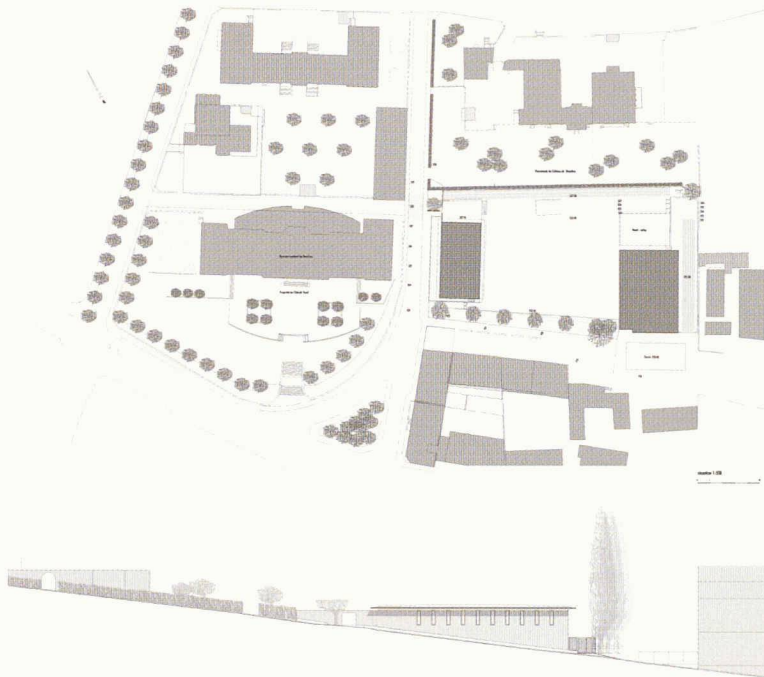
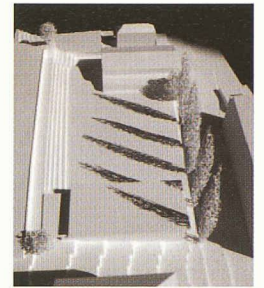
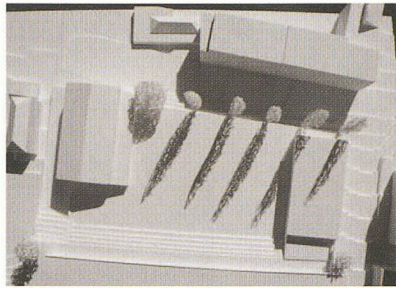
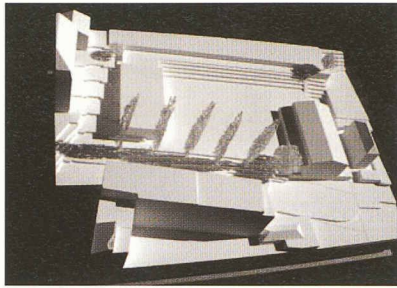
L'expression architecturale atteint une extrême simplicité par le jeu de pans de mur et de surfaces vitrées généreuses. Le traitement semble bien convenir au contexte bâti, de caractère plutôt disparate. Le travail de lumière naturelle à l'intérieur de la salle de gymnastique est de qualité. Le jury déplore par contre que les locaux de service ne profitent pas de manière plus marquée de leur position en façade.

Les choix structurels et constructifs découlent de la logique conceptuelle du projet. Les murs de façade sont en béton et les poutres de la toiture en bois afin d'éviter les ponts de froid. Leur section est très élancée, ce qui permet d'éclairer la salle par les interstices de la structure.

Malgré le développement de l'enveloppe, l'économie générale du projet paraît bonne, puisque tous les espaces présentent des proportions adaptées à leur fonction ce qui est confirmé par un cube SIA légèrement inférieur à la moyenne.

S'il déplore l'absence de réflexion approfondie sur les aspects écologiques du projet, le jury n'en estime pas moins que ce dernier répond de manière favorable à une réflexion globale sur le développement durable, notamment sous l'angle de l'économie des moyens, de l'intégration au site et de l'adéquation à l'environnement bâti.





2^e rang, 1^{er} prix

Fr. 28 000.-

Jacqueline Pittet & Blaise Tardin, Lausanne

Ingénieur civil : J.-F. Kälin / Meuwly, Soutter & Kälin SA, ingénieurs génie civil, Lausanne

L'implantation du projet s'inspire du mur d'enceinte du château de Beaulieu. De manière analogue, le projet se rattache à un mur qui définit le périmètre du complexe sportif. Une grande ouverture dans ce mur donne sur une zone d'entrée qui permet d'accéder soit de plain-pied à la nouvelle salle de gymnastique, soit - par un escalier dont l'accessibilité reste à contrôler - au terrain de sport extérieur et, plus loin, à l'autre salle de gymnastique.

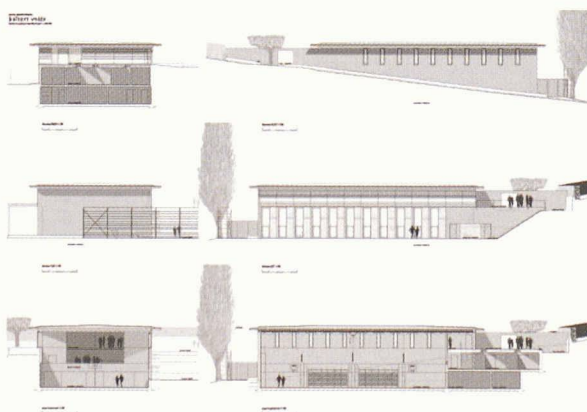
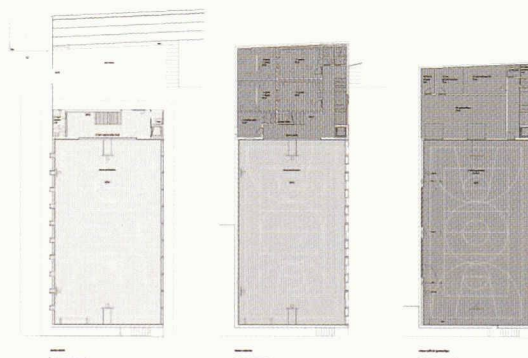
Sous la zone d'entrée se trouvent les espaces de service. L'organisation intérieure du projet est laborieuse et la position du local des moniteurs à l'étage d'entrée incompréhensible. La recherche d'une symétrie à l'étage de l'entrée, ainsi que pour la façade intérieure de la salle de gymnastique est en contradiction avec le principe d'insertion dans le site.

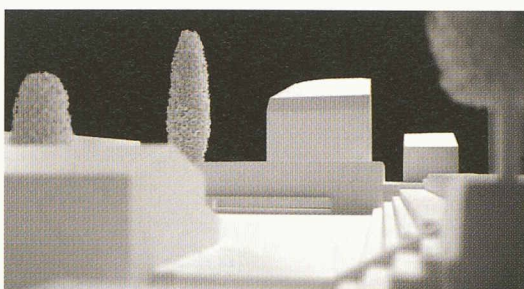
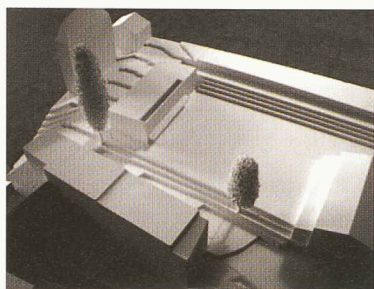
Le mur d'enceinte en béton devient façade sur deux côtés du bâtiment tandis que les deux autres façades sont en bois, ce qui confère au projet un aspect bifacial. L'expression architecturale de la façade ouest est intéressante et adaptée à l'échelle de la rue. De même, le jury apprécie la volumétrie générale du projet.

La structure de la toiture est réalisée pour former une dalle massive en bois permettant de franchir la portée avec une très faible épaisseur. Cette caractéristique se manifeste très fortement sur les façades. Le recours au bois pour une structure plane contribue également à un bon bilan écologique.

Les autres réflexions concernant les aspects écologiques du projet n'apportent pas de propositions novatrices et celle d'utiliser des panneaux solaires n'est pas aboutie.

Vu la compacité générale (un des cubes SIA les moins élevés) et un développement de l'enveloppe dans la moyenne, le projet semble assez économique.





3^e rang, 2^e prix

Urfer Architectes, Fribourg

Ingénieurs: Cêtre & Nussbaumer, Carouge

Fr. 12 000.-

Le projet concentre tout le programme dans un seul volume simple et compact qui se glisse dans la pente de manière à réduire au maximum les travaux de terrassement. L'entrée du bâtiment se trouve au nord.

L'organisation intérieure fait appel au principe des demi-niveaux afin de pouvoir superposer trois étages de service sur la hauteur de la salle de gymnastique et réduire ainsi la volumétrie générale du bâtiment.

La structure porteuse de la toiture sur les locaux de service étant identique à celle couvrant la salle de gymnastique, les locaux de service présentent donc des hauteurs d'espace en dessous de la norme.

Mis à part le local des engins qui pourrait être facilement réorganisé, la fonctionnalité du projet est appréciée.

L'auteur du projet porte un très grand effort sur la peau du bâtiment. Se référant aux vêtements des sportifs, la peau du bâtiment protège (de la pluie, du soleil, du vent) et respire (ventilation naturelle, refroidissement nocturne), en profitant d'un système de double peau en verre. Le principe mis en place fonctionne et peut amener à une économie d'énergie appréciable, même s'il faut noter que l'orientation de la double peau à l'Est et à l'Ouest n'est pas idéale. En outre, l'exploitation optimale de ce principe appelle une gestion assez poussée.

Le jury apprécie la richesse des réflexions liées aux aspects écologiques de la construction, mais regrette par contre l'image très unitaire qui en résulte sur les quatre faces du bâtiment. Il déplore également la difficulté de lecture des transparences nuancées de la peau et se pose des questions sur la pertinence d'une telle architecture dans ce contexte urbain.

Les choix structurels et constructifs sont pertinents. Le cube global du projet est plutôt faible, malgré l'importance de la double peau.

